

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées " CGV ") sont conclues entre :

D'une part, SMART PARK SAS (ci-après « **ECTOR** », détenteur et exploitant de la marque et des produits ECTOR), société au capital de 16.827 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 794 357 905 et dont le siège est situé au 6 rue Singer, 75016 Paris.

Et d'autre part, toute personne, particulier ou entreprises, ci-après dénommés « **Client** » visitant ou effectuant une réservation de Service (ci-après la « **Réservation** ») ou achat sur le site de vente en ligne www.ectorparking.com (ci-après « **Site Internet** ») ou via un opérateur commercial tiers.

SMART PARK SAS propose un service de voiturier-parking (ci-après le « **Service** »), par l'intermédiaire de son site Internet www.ectorparking.com dont elle est propriétaire et gérante.

Toute Réservation effectuée par le Client implique son adhésion entière et sans réserve aux CGV. Aucune condition particulière - conditions d'achat du Client, stipulation imprimée sur sa Réservation ou sa correspondance - ne peut, sauf acceptation formelle, préalable et écrite de SMART PARK SAS, prévaloir sur les présentes CGV.

1. LE SERVICE

Le Service est proposé sous la dénomination commerciale ECTOR et comprend :

- la prise en charge par un voiturier ECTOR du véhicule du Client dans les conditions précisées à l'article 4 ci-après.
- le transfert du véhicule du Client par le voiturier jusqu'au parking d'ECTOR où il sera stationné durant la période d'absence du Client dans les conditions précisées à l'article 4 ci-après.
- la remise en main au Client de son véhicule à son terminal d'arrivée par un voiturier ECTOR dans les conditions précisées à l'article 4 ci-après.

Le Service est proposé à tout Client, qu'il dispose ou non d'un compte client (ci-après le « **Compte client** »).

Le Client est informé que les véhicules hors gabarit (longueur supérieure à 5 mètres et/ou largeur supérieure à 2 mètres) sont susceptibles de ne pas être acceptés par les voituriers au moment de leurs prises en charge.

Le client certifie qu'il est propriétaire, gardien et utilisateur dûment autorisé du véhicule de tourisme qu'il remet à ECTOR et qu'il dispose des assurances, contrôle technique à jour et du permis de conduire en cours de validité, selon les conditions requises par la Loi.

2. RESERVATIONS

La Réservation passée par le Client ne sera considérée comme étant ferme et définitive que lorsque les étapes suivantes auront été cumulativement et successivement respectées :

- Pour effectuer une Réservation de service de voiturier-parking, le Client devra renseigner les champs qui lui sont proposés.
- La Réservation ne pourra pas être validée si les champs obligatoires ne sont pas renseignés. Une fois les informations renseignées et validées, le Client recevra, sur l'adresse électronique qu'il aura communiquée, un email d'ECTOR confirmant la prise en compte de sa Réservation.
- L'adresse électronique et le numéro de téléphone mobile fournis par le Client seront utilisés par ECTOR pour communiquer avec lui. Le Client devra informer ECTOR de tout changement d'adresse électronique ou de numéro de téléphone mobile et devra s'assurer de leur bon fonctionnement.

- A défaut d'information ou de notification contraire, l'adresse électronique du Client est considérée comme valable et tout email adressé par ECTOR sur cette adresse électronique sera considéré comme ayant été reçu par le Client. De même, à défaut d'information ou de notification contraire, le numéro de téléphone mobile du Client est considéré comme valable et tout SMS adressé par ECTOR à ce numéro de mobile sera considéré comme ayant été reçu par le Client.

Le Client garantit la véracité et l'exactitude des informations fournies lors de la création de son Compte client et/ou lors de son identification. ECTOR ne pourra être tenu responsable des problèmes opérationnels liés directement ou indirectement à des informations erronées renseignées par le Client au moment de la réservation.

Une utilisation du Site Internet frauduleuse ou qui contreviendrait aux CGV pourra entraîner le refus par ECTOR, à tout moment, de l'accès au Service proposé, quand bien même ECTOR aurait confirmé la Réservation, sans préjudice de toute poursuite offerte à ECTOR devant les juridictions compétentes.

3. DROIT DE RETRACTATION

Le Client, s'il est une personne physique non professionnelle, est informé qu'il dispose d'un droit de rétractation, conformément aux prescriptions de l'article L. 121-20 du Code de la consommation. Ce droit peut être exercé dans un délai de quatorze jours francs à compter de la date de la Réservation. Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois et conformément à l'article L. 121-20-2 1°) du Code de la consommation, le Client ne peut faire usage de ce droit de rétractation si le Service (voiturier-parking dans les aéroports) a commencé avant la fin du délai de quatorze (14) jours francs à compter de la confirmation de la Commande.

Pour assurer un traitement rapide dans le cas d'une rétractation dans ce délai, le Client peut le signaler auprès du service client d'ECTOR par email ou téléphone.

Ce droit de rétractation s'exerce sans pénalités hors frais bancaires imputés à ECTOR pour effectuer le remboursement.

En cas d'exercice du droit de rétractation, ECTOR s'engage à rembourser le Client dans un délai maximum de trente (30) jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé.

Le Client est remboursé par un crédit de son compte bancaire (transaction sécurisée), ou par chèque, à la discrétion d'ECTOR.

4. FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE VOITURIER PARKING

4.1 Horaires

Le service de voiturier ECTOR est disponible aux horaires indiqués sur le site internet. Pour toute demande de réservation en dehors de cette plage horaire, le client doit soumettre sa requête auprès du service client d'ECTOR qui se réserve le droit d'accepter ou non cette demande.

En cas d'arrivée du Client en dehors des horaires d'ouverture, ECTOR met en œuvre tous les moyens possibles pour permettre au Client de déposer ou de récupérer son véhicule dans un des parkings partenaires d'ECTOR situé à proximité du lieu de dépôt. ECTOR ne pourra pas être tenu responsable si aucune solution alternative ne peut être proposée au Client et que celui-ci doit attendre la prochaine ouverture du service pour déposer ou récupérer son véhicule. Lorsqu'ECTOR est en mesure de proposer une alternative, celle-ci sera refacturée au Client 20€TTC.

En aucun cas, le transfert du véhicule du client vers une destination autres que ses parc de stationnement n'est possible sans i) la demande expresse du client et ii) l'acceptation pleine et entière d'ECTOR dans la mesure où la responsabilité d'ECTOR n'est pas engagée dans l'arrivée du Client pendant les horaires de fermeture.

4.2 Prise en charge du véhicule par ECTOR et état des lieux

Le Client se présente à la date et à l'heure du rendez-vous fixé avec ECTOR lors de sa Réservation et précisées dans l'email de confirmation. Le Client ne peut modifier le rendez-vous sans l'accord préalable d'ECTOR ; Il est tenu de respecter les horaires et assume toutes les conséquences d'une arrivée anticipée ou retardée au rendez-vous convenu.

Dès l'arrivée du Client au point de rendez-vous, un voiturier ECTOR procède à un état des lieux du véhicule. Ce processus atteste de l'état du véhicule lors de son dépôt avec une prise de clichés par le voiturier. Ces clichés sont conservés par ECTOR pendant toute la durée de la Réservation du Client.

En cas de refus du Client d'effectuer l'état des lieux, ECTOR se réserve le droit de ne pas accepter le véhicule en dépôt. Une fois la prise en charge validée, le Client reçoit un SMS attestant de la prise en charge de son véhicule par ECTOR.

ECTOR n'assure en aucun cas l'intérieur du véhicule du Client. ECTOR ne saurait être déclaré responsable de tout vol ou bris d'objets laissés à l'intérieur du véhicule par le Client une fois celui-ci pris en charge.

Après signature de l'état des lieux et jusqu'à restitution du véhicule à son propriétaire, ECTOR couvre toute dégradation non constatée sur l'état du véhicule sous conditions qu'elle ne résulte pas de l'état antérieur du véhicule.

En effet, compte tenu de la difficulté à détecter les petits impacts, rayures, bosses et pocs sur la carrosserie ainsi que les jantes et la possibilité qu'ils deviennent visibles avec le changement de météo pendant le transport, le stationnement ou un lavage entre autres choses, ECTOR décline toute responsabilité en ce qui concerne ce type de dégradation.

Le Client confie les clés, la carte grise et l'attestation d'assurance de son véhicule à ECTOR le temps de son séjour. Des photocopies de ces documents seront acceptées le cas échéant.

Le voiturier ECTOR transfère le véhicule du client au parking ECTOR situé dans un rayon de moins de 10 km aux alentours du lieu de prise en charge et y stationne le véhicule jusqu'au retour du client.

4.3 Garde du véhicule

ECTOR assure la garde du véhicule dans un lieu clos, sécurisé et gardienné (vidéo surveillance – gardiennage - système de détection d'intrusion - barrières infrarouges).

Le Client autorise ECTOR, pour les besoins de la gestion des places de parking, à garer le véhicule et à le déplacer si besoin.

ECTOR décline toute responsabilité en cas de dommage ou détérioration constaté sur le véhicule à sa restitution pouvant résulter des conditions météorologiques – pluie, variation de températures, orages, grêle etc.

4.4 Restitution du Véhicule au Client

Le Client est tenu d'informer ECTOR en cas de modification des dates et/ou horaires de son retour dès qu'il en a connaissance. ECTOR mettra en œuvre les moyens à sa disposition pour gérer au mieux ces modifications en vue de la réalisation de sa prestation de service. Ces changements peuvent entraîner des modifications de prix dont ECTOR refacturera l'intégralité au Client via le moyen de paiement utilisé lors de sa commande.

Un SMS de confirmation est envoyé automatiquement au client lorsque ce-dernier atterrit. Pour récupérer son véhicule, le Client doit contacter le voiturier ECTOR au numéro qui lui a été communiqué par SMS et établir un lieu de rendez-vous avec ce dernier.

ECTOR

Le voiturier ECTOR achemine le véhicule du Client au point de rendez-vous et procède à la remise des clés au Client après avoir confirmé son identité.

En signant l'état des lieux, le Client reconnaît avoir récupéré son véhicule dans le même état que lors de sa prise en charge par ECTOR. En cas de litige, le Client et ECTOR se référeront à l'article 6.3 ci-après.

ECTOR décline toute responsabilité en cas de dégradations constatées ultérieurement à la signature par le Client de l'état des lieux retour. Si une dégradation n'est pas constatée par le Client en présence du voiturier ECTOR lors de la remise des clés avec la création d'un rapport d'incident, ECTOR ne pourra pas être considéré responsable de la potentielle dégradation.

4.5 Annulation Client

Parmi les prestations optionnelles, ECTOR propose au Client de souscrire à une prestation appelée « assurance annulation ». Cette prestation permet au Client de bénéficier des conditions particulières suivantes en cas d'annulation de sa Réservation :

- Si l'annulation de la Réservation est effectuée jusqu'à 12h avant le départ, le Client est remboursé intégralement de sa Réservation.
- Si l'annulation de la Réservation est effectuée entre 12h avant le départ et l'heure prévue de prise en charge, le Client est remboursé à 50% de sa Réservation.

Si le Client n'a pas souscrit à la prestation appelée « assurance annulation », un avoir sur l'intégralité de sa Réservation lui est proposé pour une future utilisation en cas d'annulation jusqu'à 12h avant le départ. De la même manière, un avoir sur 50% de sa Réservation lui est proposé en cas d'annulation entre 12h avant le départ et l'heure prévue de prise en charge pour une future utilisation.

En cas d'annulation le jour du départ après l'heure prévue de prise en charge dans la Réservation du Client, aucun avoir ou remboursement ne sera effectué par ECTOR que le Client ait souscrit ou non à la prestation appelée « assurance annulation ».

5. PRIX ET REGLEMENT

5.1 Prix

Les prix, renseignements ou notes figurant sur le Site Internet, l'application mobile ou tout tiers distributeur sont ceux en vigueur au moment où la Réservation est confirmée.

ECTOR se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, tout en garantissant au Client l'application du prix en vigueur au jour de la Réservation.

Le prix est calculé par tranche de 24 heures à partir de l'heure de rendez-vous avec le voiturier ECTOR et jusqu'à la remise des clés par le voiturier ECTOR à son retour. Chaque nouvelle journée entamée est due quel que soit la cause du retard du client, dépendante de sa volonté ou non. La journée supplémentaire est facturée 10€TTC.

Les prix du site sont indiqués en euros toutes taxes comprises (TTC). Ils sont applicables lors de la validation de la commande par le consommateur. Les prix sont soumis à la T.V.A. française de 20%. Tout changement du taux légal de cette T.V.A sera répercuté sur le prix des produits présentés sur le site d'ECTOR, à la date stipulée par le décret d'application s'y référant.

Le tarif exclut tous les frais supplémentaires qui ne sont pas expressément mentionnés comme inclus dans la confirmation de réservation avec paiement anticipé. Aussi, des prestations optionnelles seront proposées par ECTOR au Client au moment de la prise en charge du véhicule. ECTOR encaissera le montant de ces prestations avant le retour du Client sous condition d'acceptation formelle des tarifs indiqués par ECTOR et en débitant la carte bancaire utilisée au moment de la Réservation.

5.2 Règlement

Les Réservations sur le Site Internet ou les applications mobiles sont payables à la Réservation par carte bancaire uniquement, au moyen d'une transaction sécurisée basée sur la technologie de

sécurisation SSL. La liste des cartes bancaires autorisées est indiquée sur le Site Internet et peut régulièrement être modifiée.

Les règlements sont encaissés dès la réception et la validation de la commande par le Client.

En cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités ou en cas d'absence de paiement, la Réservation est annulée.

La facture correspondant à la Réservation sera datée de la date du séjour et sera adressée au Client par voie électronique ou disponible dans son espace en ligne.

Tous frais bancaires non prévus, quels qu'ils soient, mis à la charge d'ECTOR à la suite du paiement, sont à la charge du Client.

ECTOR se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure ou qui présenterait à ses yeux une quelconque forme de risque.

6. RESPONSABILITE D'ECTOR

6.1 Utilisation du Site Internet

ECTOR n'émet aucune garantie quant à la performance du Site Internet ou de ses applications mobiles et à leur disponibilité continue.

Les outils de Réservation sont par principe accessibles 24/24h, 7/7j, sauf interruption, programmée ou non, pour les besoins de leur maintenance, d'une suspension d'activité ou cas de force majeure. Etant de fait soumis à une obligation de moyens, ECTOR ne saurait être tenue responsable de tout dommage, quelle qu'en soit la nature, résultant d'une indisponibilité de ses outils de Réservation.

6.2 Service fourni par ECTOR

ECTOR décline toute responsabilité en cas de pannes, de crevaisons pouvant résulter d'une crevaison lente antérieure à la prise en charge du véhicule, ou en cas de fissures de pare-brise pouvant résulter de variations de températures. ECTOR s'autorise à démarrer les véhicules au moyen de câbles de démarrage dans le cas du déchargement de la batterie.

S'agissant du transfert du véhicule du Client, tous les voituriers ECTOR sont assurés par des compagnies d'assurance notoirement solvables qui couvrent les risques liés à cette activité conformément à la législation en vigueur. Les véhicules de nos clients sont assurés sans franchise pour le Client à hauteur de 80 000€ pour un véhicule de 1^{ère} catégorie. Les garanties acquises comprennent la responsabilité civile automobile, la défense pénale et recours suite accident, le vol et tentative de vol, l'incendie, les dommages tous accidents ainsi que les catastrophes naturelles.

Les voituriers ECTOR ne sont pas habilités à transporter toute personne dans le véhicule du Client.

Il est expressément convenu que les retards sur les délais de transports dus à des difficultés imprévues de circulation n'ouvrent droit à aucune indemnité de quelque nature qu'elle soit (embouteillages, accidents, déviation, conditions météo, événements divers etc.).

6.3 Litige sur l'état du véhicule lors de sa remise au Client

En référence à l'article 4.4, si le Client identifie lors de la reprise de son véhicule des dégradations, il notifie ces dégradations au voiturier ECTOR en charge de son retour. Le voiturier ECTOR constate alors avec le Client les dégradations signalées et établit un rapport d'incident. Le voiturier procède notamment à la photographie des dégradations signalées. Le constat retour est contresigné par le Client et le voiturier ECTOR.

La création d'un rapport d'incident par le voiturier déclenche alors la procédure suivante :

- Le voiturier ECTOR notifie la direction d'ECTOR des dégradations signalées par le Client et effectivement constatées et fournit les photographies prises lors de la remise du véhicule.
- ECTOR contacte directement le Client dans les 72h suivant la remise de son véhicule après avoir confronté le constat retour avec celui effectué à l'aller lors de la prise en charge du véhicule.
- S'il est constaté que le constat retour est conforme à celui effectué lors de la prise en charge, c'est-à-dire que les dégradations signalées par le Client avaient effectivement été identifiées

lors de la prise en charge, ECTOR fournit une copie du constat aller au Client et l'informe qu'aucun dédommagement ne sera réalisé.

- S'il est constaté que les dégradations signalées font partie des exclusions mentionnées aux articles 4.2, 4.3 et 4.4 ci-dessus, ECTOR l'informe qu'aucun dédommagement ne sera réalisé car il ne peut être avéré à 100% qu'ECTOR est responsable des dégradations.
- S'il est constaté que les dégradations signalées n'avaient pas été identifiées lors de la prise en charge sur le constat aller et qu'elles ne résultent pas des exclusions mentionnées aux articles 4.2, 4.3 et 4.4, alors ECTOR ouvre un dossier Sinistre.
- Une fois le dossier Sinistre ouvert et transmis au Client, celui-ci dispose de 30 jours ouvrés pour faire parvenir à ECTOR un devis dans le garage de son choix afin de remédier aux dégradations. L'absence de fourniture de la part du Client d'un devis sous 30 jours ouvrés clôt le dossier Sinistre sans suite.
- Une fois le devis reçu de la part du Client, ECTOR le redirige à son assureur pour expertise et validation. ECTOR peut éventuellement orienter le client vers un autre garage pour un devis comparatif si celui-ci est jugé excessif par son assureur.
- Une fois le devis validé par l'assureur, ECTOR notifie le Client qu'il peut procéder à la réparation. Les frais sont avancés par le Client, ceux-ci font ensuite l'objet d'un remboursement intégral de la part d'ECTOR sous 30 jours après réception de la facture correspondante.

6.4 Cas particulier

Si le voiturier ECTOR est dans l'incapacité d'acheminer le véhicule du Client au lieu de rendez-vous (problème de démarrage, batterie défectueuse, pneu dégonflé, problème mécanique divers), il en avertit le Client dès que possible et invite celui-ci à se rendre au lieu de stationnement de son véhicule.

Le client est dans l'obligation d'organiser au plus vite le dépannage de son véhicule sauf si la responsabilité pleine et entière d'ECTOR est avérée. ECTOR se réserve le droit de mandater un expert sous 7 jours ouvrés pour confirmer ou infirmer sa responsabilité éventuelle.

Dans le cas où cette responsabilité lui incombe, ECTOR s'engage à assurer le dépannage et la réparation du véhicule et à mettre à disposition du client un véhicule de courtoisie le temps escompté.

6.5 Force majeure et/ou faute du Client

En toute hypothèse, s'agissant du Service (voiturier et parking), la responsabilité d'ECTOR ne pourra être recherchée en cas de faute du Client ni en cas de force majeure, telle qu'elle est définie par la jurisprudence, ni pour tout autre motif indépendant de sa volonté.

6.6 Limitation de responsabilité

ECTOR ne pourra être tenue pour responsable à l'égard du Client ou de tiers des préjudices indirects et notamment pertes d'exploitation, préjudices commerciaux, perte de clientèle, trouble commercial quelconque.

7. DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers et aux libertés, et modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, les données à caractère personnel portant sur des personnes physiques recueillies par ECTOR lors de son identification pour une Réservation, de même que celles qui pourront être recueillies ultérieurement, sont obligatoires et ont pour finalité l'octroi et la gestion de la Réservation du Client et sa livraison. Certaines données peuvent être adressées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires, ainsi que pour le traitement du règlement de la Réservation.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression pour toute information le concernant, droit qu'il peut exercer sur simple demande auprès d'ECTOR, par courrier adressé à ECTOR – 10 rue Villedo 75001 Paris.

Le Client autorise expressément ECTOR à transmettre les données personnelles à tous tiers - entreprises, sous-traitants et/ou à des prestataires - intervenant de manière directe ou indirecte dans le cadre de l'exécution du Service et/ou du traitement de la Réservation.

8. DIVERS

8.1 Disponibilité des CGV

Les CGV sont mises à la disposition du Client sur le Site Internet de ECTOR où elles sont directement consultables.

8.2 Modification des CGV

ECTOR se réserve la faculté de modifier ses CGV à tout moment et sans préavis. En cas de modification des CGV, les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la Réservation.

8.3 Nullité d'une clause

Dans le cas où une des clauses des CGV se révélerait inutile, nulle ou sans objet, les autres clauses des CGV demeureront inchangées et continueront à s'appliquer comme si les clauses inutiles, nulles et sans objet ne figuraient plus dans celles-ci.

L'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des CGV par ECTOR ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets.

8.4 Preuve

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques d'ECTOR et de ses partenaires dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

9. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Les présentes CGV sont régies par la loi française.

Dans toutes les hypothèses où le Client n'est pas un consommateur, tout litige ou différend pouvant survenir, à l'occasion de la formation, l'interprétation, l'exécution ou la cessation des CGV, et ce même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

Formulaire de rétractation

À l'attention de d'ECTOR (SMART PARK SAS) :

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services ci-dessous :

Prestation de parking avec voiturier commandée le :

Nom du consommateur :

Adresse du consommateur :

Signature du consommateur (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :